

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2025-05

En exercice 24

Présents 21

Votants 23

Séance du 7 janvier 2025

Date de la Convocation

26/12/2024

Date de l'affichage

26/12/2024

L'an deux mil vingt-cinq,

et le 7 janvier,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Désignation des maires délégués

Présents : Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI, Jacques BONNIER, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Séverine BRUNET (Procuration à M. BONGINI), Sophie DEMAREST, Valérie PAROLA (procuration à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Mme la Maire rappelle que le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Mais par dérogation, le maire de l'ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal (art. L 2113-12-2).

Les maires délégués exercent également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle (art. L 2113-13). Aucune élection des maires délégués n'est requise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DESIGNE les maires délégués de Vincelles, Sainte Agnès, Vercia, Grusse et Bonnaud comme suit :

Commune déléguée de Vincelles : Mme MONNET Brigitte

Commune déléguée de Sainte Agnès : M. BONGINI Marc

Commune déléguée de Vercia : Mme FOURNIER Catherine

Commune déléguée Grusse : Mme PACOU Isabelle

Commune déléguée de Bonnaud : M. BONNIER Jacques

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 7 janvier 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

